

Société Anonyme
qui fait ou a fait publiquement appel à l'épargne
à 8800 Roulers, Brugsesteenweg 374
TVA BE 0405.548.486 – RPM Courtrai
www.deceuninck.com

En application de l'article 533ter §3 du Code des Sociétés, la société publie par la présente l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 8830 Hooglede-Gits, Brugsesteenweg 164, le mardi 14 mai 2013 à 11heures, complété d'une proposition de résolution concernant le point 2 de l'ordre du jour d'un actionnaire détenant au moins 3% du capital social en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

ORDRE DU JOUR

1. Communication du rapport annuel du conseil d'administration, y compris la Déclaration de Gouvernement d'entreprise et du rapport du commissaire sur l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2012.
2. Discussion et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012, affectation du résultat.
Proposition de résolution du Conseil d'Administration: l'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2012 et décide de ne pas attribuer de dividende.
Proposition de résolution à la demande d'un actionnaire détenant au moins 3% du capital social en application de l'article 533ter du Code des sociétés.
L'assemblée générale donne instruction d'adapter le rapport annuel du conseil d'administration et les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 en fonction de l'attribution et de la distribution d'un dividende de 0,04 EUR par action ; L'assemblée générale approuve les comptes annuels ainsi adaptés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 et décide d'attribuer et distribuer un dividende de 0,04 EUR par action.
3. Communication des comptes annuels consolidés et du rapport consolidé de l'exercice comptable 2012.
4. Discussion et approbation du rapport de rémunération
Proposition de résolution: l'assemblée générale approuve le rapport de rémunération de l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2012.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de résolution: l'assemblée générale donne décharge, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2012.

6. Nomination administrateurs

Proposition de résolution: Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale nomme Tom Debusschere Comm. V avec représentant permanent Mr. Tom Debusschere comme administrateur de la société pour un délai de 4 ans, c.-à-d. jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale nomme Mr. Pierre Alain De Smedt comme administrateur indépendant du Société au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés pour un délai de 4 ans, c.-à-d. jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle de 2017.

7. Approbation de la rémunération annuelle des administrateurs

Proposition de résolution: l'assemblée générale fixe le maximum de l'ensemble des rémunérations annuelles des administrateurs non-exécutifs à 305.000 euro.

En application de l'article 533ter, §3, deuxième alinéa du Code des sociétés, les actionnaires peuvent trouver un formulaire de procuration adapté sur le site web <http://www.deceuninck.com/en/shareholder-meetings.aspx>.

Les procurations qui sont portées à la connaissance de la société avant cette publication demeurent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour initial. Le mandataire peut toutefois déroger aux éventuelles instructions du mandant concernant le point 2 de l'ordre du jour au cas où l'exécution de ces instructions pourrait nuire aux intérêts du mandant. Le mandataire doit en aviser le mandant.

Du reste, l'attention des actionnaires est attirée sur l'avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire figurant sur le site web <http://www.deceuninck.com/en/shareholder-meetings.aspx>.

Le Conseil d'Administration